VILLE DE
Dinard

Pôle Vie de la Cité

Evènements & Festivités

Affaire suivie par : Valérie HERVE
Tél : 02 99 16 30 58
valerie.herve@ville-dinard.fr
N/Réf. : PVC/EF/LH/VH/2022/N° 057
Objet : 22° Salon des Artistes, Professionnels & Amateurs de Dinard – Côte d'Emeraude

Le 5 avril 2022

Madame, Monsieur,

Pour la vingt deuxième année, le **Salon des artistes, Professionnels & Amateurs de Dinard – Côte d'Emeraude, à destination des peintres, sculpteurs, modélistes et photographes est organisé par la commune de DINARD du 21 au 30 Octobre 2022 inclus au Palais des Arts et du Festival, 2 boulevard Wilson.**
L'exposition sera ouverte gratuitement tous les jours, de 11 h 00 à 19 h 00, avec une restauration rapide sur place.

Le vernissage se déroulera le **Vendredi 21 Octobre 2022 à 18H00 (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à cette période)**.
Une permanence obligatoire (**4 demi-journées en dehors du samedi et dimanche**) devra être assurée par chaque exposant durant le salon.

Les œuvres pourront être mises en place **à partir du mercredi 19 octobre de 14H à 17H30 et le jeudi 20 octobre de 9H à 12H et de 14H à 17H30.** Elles devront être retirées après la fermeture du salon ou le Lundi 31 octobre de 9H à 12H.

Vous voudrez bien nous faire parvenir **pour le Vendredi 13 Mai, dernier délai**, le bulletin de préinscription complété accompagné **du coupon signé de prise de connaissance du règlement intérieur** du salon ainsi qu'une présentation de vos œuvres sous forme de **clichés photographiques (format A5 maximum), 2 ou 3 parmi les œuvres qui seront exposées lors de ce salon** avec vos noms et prénoms au dos.
En outre, le contexte actuel de crise sanitaire nous obligera peut-être à mettre en place un certain nombre de mesures qu'à ce jour nous ne connaissons pas.

L'exposition est soumise à un droit d'inscription d'un montant de 75 € pour les résidents de Dinard sur présentation d'un justificatif de domicile et de 120 € pour les autres exposants (non remboursable en cas de désistement).
Le recouvrement des droits d'inscription sera effectué par le Trésor Public qui enverra aux sélectionnés un titre de paiement, dès que l'artiste aura signé et retourné son engagement.
Aussi, vous ne devez pas envoyer de règlement avec votre bulletin de pré- inscription.

.../...

En effet, un comité de sélection se réunira début juin afin d'établir la liste des exposants. **Attention, seuls les bulletins d'inscription complets avec le coupon de prise de connaissance du règlement intérieur du salon seront présentés à cette sélection**. Vous serez alors destinataire d'un courrier vous informant du choix de ce comité, des modalités de retour des clichés et d'un coupon d'engagement à retourner.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes cordiales salutations.

Pour Le Maire et par Délégation,
Le 6ième Adjoint

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Vincent REMY

VILLE DE DINARD 47, boulevard Féart BP 90136 - 35801 Dinard cedex
Tél. 02 99 16 00 00 • Fax. 02 99 46 80 09 **www.ville-dinard.fr**